

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

DELIBERATION 2024-06-48

OBJET : PROGRAMMATION CULTURELLE 2024-2025 – ADOPTION DES TARIFS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

En exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALLEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Monsieur Jean-Yves CAM à Madame Isabelle BALEM

Monsieur Pierre GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.

PROGRAMMATION CULTURELLE 2024-2025 – ADOPTION DES TARIFS

La salle culturelle l'Alizé sera fermée pour travaux de fin juin 2024 à juin 2025 mais poursuit son organisation de spectacles lors d'une saison 2024 – 2025 dite « hors les murs ».

Pour cette saison « hors les murs », des spectacles seront programmés dans différentes salles de la commune. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs de la saison culturelle 2024-2025 comme suit :

Tarifs des spectacles :

Les tarifs se déclinent selon la forme du spectacle proposé.

	Tarif unique	3-7 ans	Moins de 3 ans
A	5 €	3 €	Gratuit
B	Selon les spectacles		
Scolaires et centres de loisirs	3 € par enfant	Gratuit pour les accompagnateurs	
Semaines de la Petite Enfance	3 € par enfant	Gratuit pour les accompagnateurs	
Festival Théâtr'Alizé	7 € par spectacle	Gratuit pour les moins de 12 ans	

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER les tarifs pour la saison 2024-2025.

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
A GUIPAVAS, LE 28 JUIN 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB

Le secrétaire de séance,
Pierre GRANDJEAN

